

République Française
Département de la Côte d'Or



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 septembre 2022

Date de la Convocation :
23 septembre 2022
Date de mise en ligne sur le site internet : 14 octobre 2022

Nombre de membres et Votes	
En exercice :	50
<u>Présents</u> :	30
<u>Absents</u> :	20
dont suppléés :	2
dont pouvoirs :	8
<u>Votants</u> :	40
- <u>Pour</u> :	40
- <u>Abstention</u> :	/
- <u>Contre</u> :	/

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, Salle polyvalente Gustave Eiffel au Forum de Mirebeau sur Bèze, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

Étaient présents : Georges APERT – Christophe CADET – Anne CATRIN – Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET – Roland de BRETTEVILLE – Martine DESCHAMPS – Emmanuel DONICHAK – Franck GAILLARD – Bernard GRIBELIN – Denis JACQUOT – Isabelle LAJOUX - Henri LECHENET – Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE – Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL – Dominique MATIRON – Virginie MEUNIER – Cécile MOUREAUX – Didier PETITJEAN – Gérard PONSOT - Isabelle QUIROT – David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT – Christian ROY – Nicolas TASSIN – Pascal THERON – Laurent THOMAS

Étaient excusés : Cyril BELLANT – Bruno BETHENOD – Laurent BOISSEROLLES - François BOLOT – Gérard DEGUY – Nathalie GAVOILLE – Véronique JEANDET - André JOURDHEUIL – Hervé Le Gouz de SAINT SEINE - Jean-François MICHON - Patrick MOREAU – Bernard PETIT – Brigitte PORCHEROT - Séverine PRUDHOMME – Marie SALILLAS – Elise THEUREL – Nicolas URBANO

Étaient absents : Marc BOEGLIN - Roland CHAPUIS - Charlène COLLET

Ont donné pouvoir : Cyril BELLANT pouvoir à Pascal THERON – Laurent BOISSEROLLES pouvoir à Emmanuel DONICHAK - Christophe CADET pouvoir à André JOURDHEUIL – Gérard DEGUY pouvoir à Virginie MEUNIER - Patrick MOREAU pouvoir à Jean-Marie ROSEY – Bernard PETIT pouvoir à Roland de BRETTEVILLE - Séverine PRUDHOMME pouvoir à Marie-Claude ROUGEOT – Nicolas URBANO pouvoir à Didier LENOIR

Suppléants présents : Christophe NIVOIS (suppléant de François BOLOT) - Christiane PERRUCHOT (suppléante de Nathalie GAVOILLE)

Secrétaire de séance : Laurent THOMAS

Objet de la Délibération n°2022-04-05 : Attribution du marché de travaux pour la micro-crèche à Fontaine-Française

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du lundi 12 septembre 2022

Le Président indique que dans le cadre de la réhabilitation des locaux de la Maison du Val de Vingeanne pour la création d'une micro-crèche et d'un relais petite enfance, un marché de travaux passé selon la procédure adaptée a été déposé sur la plateforme marchés-sécurisés et publié dans un journal d'annonces légales (Journal du Palais). La date limite de remise des offres était fixée au 29 avril 2022.

8, place Général Viard – 21310 MIREBEAU SUR BEZE

Téléphone : 03.80.36.53.51

www.mfcc.fr

Le marché est composé de 11 lots, à l'issue de la phase de publicité, aucune offre n'a été déposée pour les 5 lots suivants :

- Lot 1 : Gros œuvre-maçonnerie,
- Lot 2 : Charpente métallique,
- Lot 5 : Cloison-doublage-isolation,
- Lot 6 : Electricité
- Lot 7 : Plomberie sanitaire-chauffage.

Des négociations directes ont été entamées avec des entreprises pour les 5 lots concernés.

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir les attributaires suivants pour chacun des lots :

Lot	Entreprise retenue	Montant HT
1 – Gros œuvre-maçonnerie	BAI DINO	23 498,85 €
2 – Charpente métallique	Classé sans suite	
3 – Menuiserie extérieure	Menuiserie PETIT	9 110,00 €
4 – Menuiserie intérieure	Menuiserie PETIT	32 009,00 €
5 – Cloison – doublage - isolation	PRESTIBAT	30 641,05 €
6 – Electricité	SONELEC	22 735,66 €
7 – Plomberie sanitaire - Chauffage	ADPR	44 061,50 €
8 – Revêtement de sol - Faïence	SIA REVETEMENTS	25 683,10 €
9 – Peinture	SARL SNRF	19 035,75 €
10 – Espaces Verts	SARL JACQUINOT PAYSAGISTE	16 457,40 €
11- Equipement de cuisine	QUIETALIS	10 986,96 €
Montant total HT		234 219,27 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

DECIDE d'attribuer le marché de travaux pour la réhabilitation de locaux existants pour la création d'une micro-crèche et d'un Relais Petite Enfance à FONTAINE-FRANCAISE aux entreprises précitées pour chacun des 10 lots composant le marché.

SOLLICITE le soutien financier du Département dans le cadre du contrat Cap 100% Côte d'Or à hauteur de 29% du montant total hors taxe de l'opération.

SOLLICITE le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR dans la limite de 40% du montant total hors taxe de l'opération de l'opération.

SOLLICITE le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or sur le montant total hors taxe de l'opération.

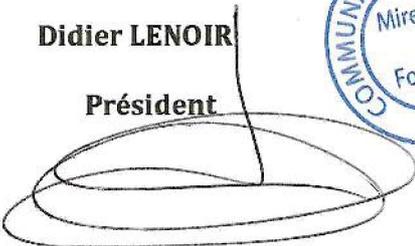
AUTORISE le Président à signer le marché susmentionné avec chacune des entreprises attributaires ainsi que toutes les pièces afférentes.

DIT que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 3 octobre 2022

Didier LENOIR
Président



Laurent THOMAS
Secrétaire



Pièces jointes : /

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.